



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 75194

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le manque de volonté du Gouvernement pour le développement de la téléphonie mobile dans les zones rurales, principalement en Bretagne centrale. On peut regretter que les zones d'ombre couvrent près de 17 % du territoire national. L'ensemble des abonnés se trouve pénalisé dans ces zones par cette limitation technique de leur appareil. Plusieurs associations de consommateurs et de nombreux élus considèrent qu'il est indispensable que le Gouvernement se donna enfin les moyens de couvrir l'ensemble du territoire par une augmentation de sa contribution, considérant que la téléphonie mobile est un service d'utilité publique. Il lui demande de lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75194

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1969